

# PROJET PEDAGOGIQUE

## CLUB ADOS



**2025-2026**

Direction : Mme Laure TERRIER, Mr Thoas PAULIN

Introduction .....	3
Carte d'identité.....	5
Journée type.....	6
Objectifs éducatifs .....	7
Objectifs généraux.....	8
Orientation annuelle.....	9
Profil du public .....	12
Moyens nécessaire .....	13
Le directeur et ses rôles.....	14
L'animateur et ses rôles.....	17
Les rôles de l'animateur au sein de l'équipe.....	19
Les stagiaires BAFA .....	20
Echéancier du travail d'équipe.....	21
Réglementation.....	22
Tableau d'évaluation.....	25
Conclusion.....	26

# Introduction

Le Club jeunes de Périgny sur Yerres a été créé en l'an 2000 pour répondre à une demande des habitants de la commune. Jusqu'en 2005, il fonctionnait en association avec la ville de Mandres les Roses. Le Club jeunes était alors composé de deux structures :

- 11/14 ans dans un local à Périgny.
- 15/18 ans dans un local à Mandres.

Mais malgré la proximité, les jeunes ne se déplaçaient pas et restaient dans leur commune de résidence. De plus la communication entre les deux villes n'était pas optimale. Par conséquent la convention qui liait Périgny et Mandres n'a pas été renouvelée à son terme en 2005.

Cette réorganisation a nécessité un délai pour permettre à la commune de Périgny afin de retrouver un fonctionnement qui corresponde aux besoins de la population. Dans un premier temps nous avons constaté une fréquentation en diminution pour de multiples raisons.

Afin de structurer le Club jeune, la commune a embauché d'une directrice pour s'en occuper exclusivement.

Le Club ados a été créé pour différentes raisons :

- Il était nécessaire pour les jeunes d'avoir une structure à leur disposition qui prenne le relais des accueils de loisirs afin qu'ils ne soient pas laissés sans repères dès leur entrée au collège.
- Les adolescents ont besoin de conditions d'accueil adaptées, avec un cadre convivial et chaleureux, assurant leur sécurité physique et affective.
- répondre aux attentes des jeunes en les rendant acteurs de leurs projets. Faire en sorte qu'ils participent activement à leur élaboration. Nos objectifs éducatifs étant :
  - encourager le respect de soi, des autres et de l'environnement,
  - promouvoir le développement des compétences et la confiance en soi à travers des activités variées,
  - favoriser l'accueil de tous les jeunes, quelles que soient leurs différences,
  - encourager et faciliter les initiatives et prises de paroles,
  - encourager l'entraide et le soutien entre pairs,

- apprendre aux jeunes à assumer leurs actes et être conscient des conséquences.
- favoriser la participation du jeune à la vie sociale et démocratique dans sa commune.

Tout cela est rendu possible grâce au dialogue instauré entre les jeunes et les animateurs. Ces derniers ont un grand rôle à jouer : celui de favoriser les discussions, l'écoute et l'expression de chacun au sein du groupe. Ce type de démarche encourage les jeunes à prendre des initiatives, et favorise la mobilisation collective pour des projets communs.

Depuis 2022 la fréquentation du Club ados est en hausse constante à chaque période de vacances. Les jeunes sont demandeurs et motivés pour participer à des activités très diverses et variées.

Pour 2024/2025 de nouveaux projets sont en préparation avec notamment la création d'un Conseil Consultatif des Jeunes.

Le club ados est ouvert que sur chaque période de vacances scolaires. Son aménagement est une préoccupation constante de la municipalité.

## Carte d'Identité

Organisateur :

Mairie  
Rue Paul Doumer  
94 520 Périgny-sur-Yerres  
Tel : 01 45 98 90 45

Structure :

Club ados 11 / 17 ans  
Tel : 06 34 67 04 41  
E-mails : [laure.terrier@perigny-sur-yerres.org](mailto:laure.terrier@perigny-sur-yerres.org) ou  
[thomas.paulin@perigny-sur-yerres.org](mailto:thomas.paulin@perigny-sur-yerres.org)

A proximité :

Un gymnase, des terrains de tennis et de football, différentes associations sportives, plusieurs parcs naturels, les bords de l'Yerres, la fondation Dubuffet ainsi que des associations artistiques et culturelles, une bibliothèque, une ludothèque, un cinéma, un bowling, un laser-game, une piscine, des centres équestres, des exploitations agricoles et maraîchères.

Dates :

Du 2 septembre 2024 au 31 août 2025.

Nombre d'enfants :

en moyenne une quinzaine de jeunes de 11 à 17 ans

Nombre d'animateurs :

un directeur et un animateur (ou deux suivant les effectifs).

## Journée type

Le club ados a un fonctionnement de type accueil de loisirs. Les inscriptions sont réalisées en amont par les familles à partir du portail familles. Elles peuvent se faire le jour même s'il y a des places disponibles sur l'activité.

9h30-10h accueil du matin

10h-12h activité du matin

12h-13h30 repas

13h30-16h00 activité de l'après midi

16h00-16h30 gouter sur le club ados

16h30-17h30 jeu sur le club ados

En cas de veillée, le club fermera de 17h30 à 19h et celle-ci se déroulera de 19h à 22h.

Toutes les sorties en dehors de la ville auront l'objectifs de viser l'autonomie des ados dans leur vie personnelle en privilégiant les transports en commun ou les déplacements à vélo si les environs le permettent.

## Objectifs éducatifs

Les élus de la commune ont mis en place un Projet Educatif Local avec des valeurs éducatives essentielles. Ils ont confié aux équipes d'animation la responsabilité d'en être les garantes.

**Le respect** : encourager le respect de soi, des autres et de l'environnement.

**L'épanouissement** : promouvoir le développement des compétences et la confiance en soi à travers des activités variées.

**L'inclusivité** : favoriser l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs différences.

**La solidarité** : encourager l'entraide et le soutien entre pairs.

**L'autonomie** : encourager et faciliter les initiatives et prises de paroles.

**La responsabilité** : apprendre aux jeunes à être conscient de leurs actes et de leurs conséquences.

**Citoyenneté** : favoriser la participation du jeune à la vie sociale et démocratique dans sa commune.

Ces valeurs essentielles permettent de développer des objectifs généraux liés aux besoins affectifs, physiques, intellectuels et de socialisation de l'adolescent.

L'adolescence est une période déterminante de la vie, durant laquelle se dessinent et se forment les personnalités. Les jeunes sont alors en recherche constante de repères, de limites, qui leur permettent d'évoluer dans un univers sain.

## Objectifs généraux

Valeurs	Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels
Respect	Proposer un environnement sécurisant et bienveillant	*Permettre à tous les jeunes de s'exprimer *Mettre en place des temps d'échange *Sensibiliser à la tolérance
Citoyenneté	Intégrer la structure dans la vie locale	*Faire découvrir le territoire *Travailler avec les associations et prestataires locaux *Mettre en place des rencontres inter-centre
Autonomie	Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs	*Intégrer les jeunes dans la vie quotidienne *Laisser le choix aux jeunes dans leurs activités *Permettre une appropriation du Club Ados

### Evaluation

Ces objectifs seront évalués lors d'un bilan d'équipe à la fin de chaque période de vacances en fonction de deux critères :

- Des critères quantitatifs
- Des critères qualitatifs

# Orientation annuelle

Les orientations annuelles sont propres à notre Club ados et en rapport direct avec les projets d'animation et les activités mises en place.

Nous souhaitons organiser différents types d'événements avec les jeunes : séjour d'été, séjour d'hiver, journées sportives, semaines sportives, stages de formation, sorties ludiques, sorties culturelles, journées et soirées à thème...

Les jeunes doivent être à l'initiative de projets en lien avec leurs animateurs. L'équipe d'animation est prête à soutenir les jeunes dans la mise en place et l'exécution de leur projets.

Chaque personne a l'opportunité d'exprimer ses pensées et de discuter avec le groupe et l'équipe d'animation tant que celles-ci respectent chacun.

L'équipe d'animation est garante de mettre en places les d'actions sélectionnées.

Ce mode de fonctionnement permet à chaque jeune d'avoir une place à part entière dans le groupe et dans la vie du club. Le fait de s'investir dans des projets communs donne aux jeunes le sentiment d'appartenir à un groupe. Cela est très constructif pour eux, et pour leur future vie d'adulte, car ils prennent des responsabilités, des engagements. Ils mettent en œuvre leurs propres projets et peuvent évaluer leur degré de réussite par eux-mêmes.

## Faire découvrir aux jeunes les bienfaits du sport :

A chaque période de vacances scolaires, nous proposons aux jeunes plusieurs sorties sportives tel que l'accrobranches, le paint-ball, le karting, l'équitation, la piscine, la patinoire, le vélo, etc... ou bien des sorties plutôt ludiques comme les parcs d'attractions ...

Des journées VELO sont organisés avec le VCRM plusieurs fois par an.

Nous organiserons durant l'année des rencontres sportives tels que futsal, basket, badminton, handball...

Pour l'année 2025/2026, nous mettrons en place différents temps où l'on proposera des événements sportifs pour le club ados seul ou inter-centre, (olympiade, interville....) Des sorties seront organisées pour les emmener voir des matchs officiels handball, football,

### **Sensibiliser les jeunes à la Culture en enrichissant leurs connaissances :**

Il est important de promouvoir les sciences, les arts et la culture auprès des jeunes qui peuvent être très réceptifs à ces formes de connaissances, de langages et d'expressions. Régulièrement dans l'année, nous les emmenons visiter des expositions, assister à différents spectacles et manifestations culturelles (concerts, pièces de théâtre, expositions, visites...) dans Paris, nous les accompagnerons pour visiter les grands monuments, l'histoire de Paris, la Cité des science ...

### **Développer l'esprit créatif des jeunes :**

Nous proposerons aux jeunes des activités manuelles, ludiques ou artistiques pour stimuler leur créativité.

Nous leur ferons découvrir différents styles de danse, des instruments musicaux.

Ensuite nous ferons connaître les arts du cinéma part des court-métrages, des contenus vidéo (Stop motion, Lightning painting)

### **Apprendre aux jeunes à gérer leur utilisation des écrans et des réseaux sociaux**

Ces appareils font partie intégrante de la vie des jeunes d'aujourd'hui. Dans un tel contexte, préconiser une utilisation éclairée des téléphones pourrait se révéler une stratégie plus efficace que leur interdiction pure et simple.

La règle de base que nous avons fixée est l'autorisation des téléphones sur les temps informels, tout en respectant la vie privée et le droit à l'image de chacun.

L'utilisation est proscrite pendant les activités (sauf cas exceptionnel), sur les trajets que ce soit à pieds ou à vélo, et pendant les repas.

En tant qu'adulte, nous pouvons exercer une influence positive sur le comportement quotidien des jeunes ; premièrement en donnant l'exemple, deuxièmement en intégrant les téléphones de manière réfléchie et créative dans certaines de leurs activités.

Grâce à des ateliers de prévention, nous les sensibiliserons sur les dangers d'internet en général et des réseaux sociaux en particulier, et aussi sur les conséquences de l'utilisation abusive des écrans sur la santé, la vie sociale et la réussite scolaire.

Dans un rôle de bienveillance, nous tenons à ce que les jeunes ne passent pas tout leur temps sur les écrans et les réseaux sociaux afin qu'ils profitent au mieux des journées passées entre eux et interagissent avec le monde qui les entoure. Nous leur demandons de ne pas utiliser leur téléphone sur les temps d'activités, mais ils peuvent s'en servir sur les temps informels.

Nous les sensibiliserons sur le respect de la loi concernant le droit à l'image :

Article 9 du Code civil

*Créé par [Loi 1803-03-08 promulguée le 18 mars 1803](#)*

*Modifié par [Loi 1927-08-10 art. 13](#)*

*Modifié par [Loi n°70-643 du 17 juillet 1970 - art. 22 JORF 19 juillet 1970](#)*

*Modifié par [Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 1 JORF 30 juillet 1994](#)*

*« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »*

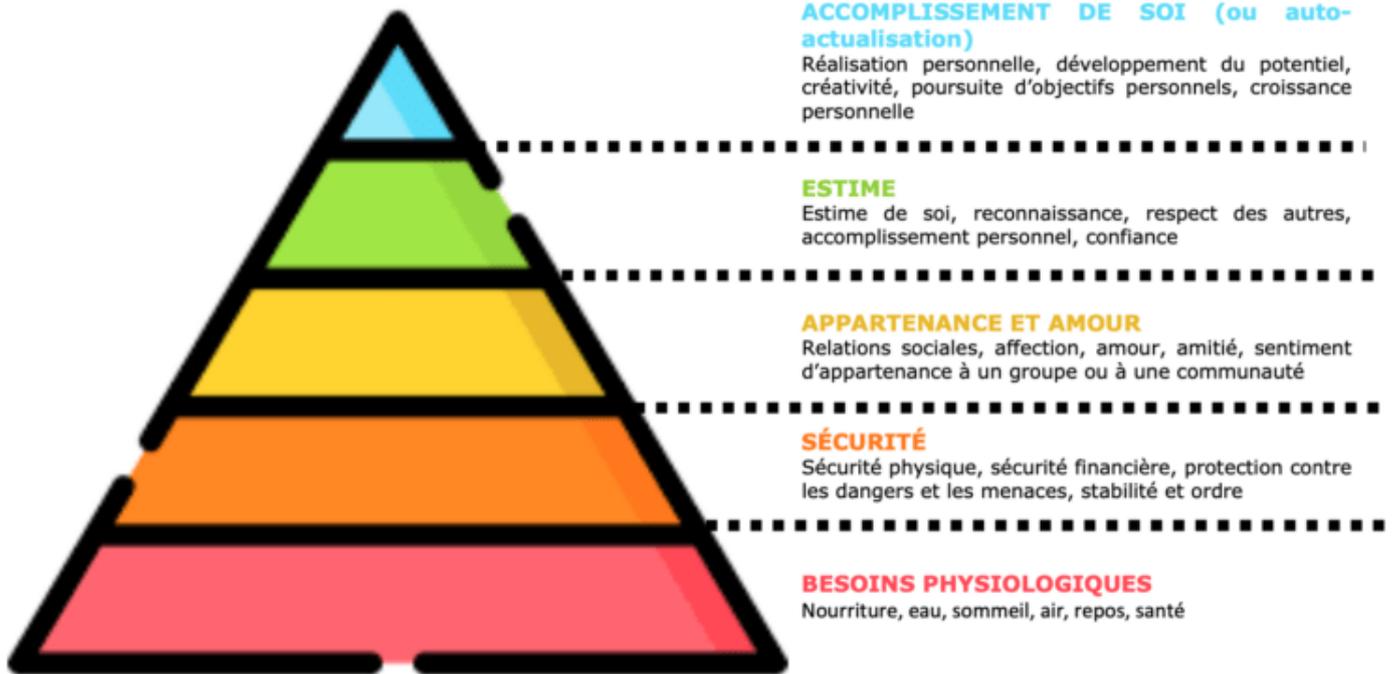
*Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.*

Il est important pour nous que les jeunes respectent cet article et ces règles pour le bon déroulement des journées de chacun.

# Profil du public

## La pyramide des besoins de Maslow

La pyramide des besoins de Maslow repose sur la théorie d'Abraham Maslow, selon laquelle les besoins humains peuvent être représentés en cinq niveaux hiérarchiques. Ces niveaux, de la base vers le sommet, sont : les besoins physiologiques, le besoin de sécurité, le besoin d'appartenance, le besoin d'estime et le besoin d'accomplissement personnel. Selon Maslow, les individus cherchent à satisfaire ces besoins de manière séquentielle, en commençant par les besoins les plus fondamentaux à la base de la pyramide. Cet outil peut être utile pour explorer où l'on se situe dans la hiérarchie des besoins et identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière.



## L'adolescent de 11 à 17 ans

### BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques  
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité  
et de communication

Besoins sexuels

Affirmation de la personnalité, besoin  
d'indépendance et d'autonomie

Recherche de ses limites, de celles des  
autres et du système en général

Besoin de discussions, de réflexions,  
ambivalence dans les comportements  
(besoin de groupe et de solitude... besoin de se  
dépenser à fond, et de ne rien faire)

Besoin de conflits (opposition systématique)

Négation des valeurs : idéalisation mais  
aussi identification (modèles)

### ACTIVITÉS POSSIBLES

Les activités sont organisées  
collectivement, laissant des possibilités  
d'initiatives, de propositions, de choix et  
éventuellement de refus

Sports collectifs

Jeux de coopération

Jeux de rôle

Organisation de débats, matchs d'impro,  
moments de discussions et d'échanges

Activités d'expression très élaborées  
(techniques audiovisuelles et informatiques, etc.)

Activités créatives très élaborées

Lecture et musique

Activités autogérées  
(sous la supervision d'un adulte)



# Moyens nécessaires

## Moyens Matériels :

- Matériel pédagogique commandé en fonction des besoins.
- Les salles adaptées réservée pour l'activité.
- des réservations préalables des sorties
- des réservations de car ou des titres de transport.
- matériel NTIC (ordinateur, connexion internet, logiciel, imprimante, caméra, téléphone de la structure...)

## Moyens financiers :

- Budget annuel du Club Ados

## Moyens Humains :

- Une directrice et un animateur BAFA, dont un PSC1.
- Un intervenant extérieur selon l'activité.

# Le directeur et ses rôles



# Missions envers l'employeur

Le directeur a plusieurs missions à remplir vis-à-vis de son employeur.

## En début d'année scolaire :

Fournir un projet pédagogique ;

Proposer à sa hiérarchie un planning d'activités, de sorties et de séjours pour l'année à venir ;

Fournir à sa hiérarchie un document avec les dates et les estimations financières pour tous les projets.

## Avant chaque période :

Etablir un budget prévisionnel pour chaque projet ;

Lister sous forme de fiches techniques les sorties et les besoins en bons de commande ou en espèces. Transmettre les devis avec les tarifs de transports de chaque sortie, ainsi que les tarifs d'entrée.

Faire la communication des actions prévues auprès du public. Réaliser des documents reprenant les actions prévues pour permettre aux familles d'inscrire leurs jeunes.

Fournir un planning du personnel avec les données nécessaires pour établir un contrat. Transmettre au service comptabilité les documents nécessaires pour la création des dossiers des nouveaux agents.

Être en règle pour les déclarations de chaque période auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports).

## Pendant :

Assurer l'organisation et le bon fonctionnement du Club ados conformément aux règles de sécurité en vigueur, en respectant les recommandations du SDJES, de la CAF et en suivant la politique de la ville.

Informers son employeur de tout changement survenu dans l'organisation : l'annulation de sortie, permutation de jour de congé...

Informers en cas d'incident important et transmettre la déclaration au plus vite pour l'assurance.

## Après :

Réaliser et envoyer aux familles la facture.

Transmettre un bilan regroupant les bilans d'activités, les effectifs, le personnel, le déroulement des sorties ou des séjours.

Etablir un bilan financier récapitulant toutes les dépenses.

Informé des retards des familles et des abus pour éventuellement faire un courrier de mise en demeure.

Informé des heures supplémentaires.

Vérifier le bon respect du projet pédagogique.

Rédiger un article pour le bulletin municipal.

**En fin d'année scolaire :**

Faire la déclaration de la structure Club ados auprès du SDJES pour l'année suivante.

Proposer à sa hiérarchie un planning d'activités pour les vacances suivantes.

## L'animateur et ses rôles

Quelle attitude l'animateur doit-il adopter avec les adolescents ? Ne jugez pas trop vite. Certains comportements qui peuvent vous paraître à priori anormaux ne sont peut-être qu'une manifestation normale de l'adolescence.

Nous nous efforcerons d'être bienveillant et compréhensif. Les changements hormonaux que connaissent les adolescents peuvent parfois provoquer des sautes d'humeur et des réponses disproportionnées. Par exemple, un commentaire ou une blague sur un attribut physique d'un adolescent peut générer un sentiment intense d'insécurité.

Nous essayerons d'exprimer clairement vos attentes en ce qui concerne les choses qui nous tiennent à cœur : règles de vie, heure du couvre-feu, répartition des tâches, etc. Pour les choses que nous considérerons moins importantes, nous miserons sur le lâcher-prise et travaillerons votre tolérance.

Nous tenterons de les valoriser et de rester à l'écoute tout en étant intéressé à leur vie, à leurs amis et aux choses qui les préoccupent ou font partie de leur quotidien. Cependant, il est important que nous restions dans votre rôle d'adulte référent : **Le pré-adolescent n'est pas un copain**. Nous essayerons de les conseiller, à les accompagner, de les rassurer et de les aider à prendre du recul lorsque cela est nécessaire.

Nous nous efforcerons de faire preuve d'ouverture et d'empathie. En tentant de se mettre à leur place et d'écouter leur point de vue. Pour éviter la confrontation, on tentera de leur suggérer différentes options plutôt que de leur donner des ordres. Nous mettrons de façon formelle et informel autant que nécessaire des temps de parole afin d'établir un climat de confiance. Nous nous efforcerons de rester disponible et à l'écoute tout en préservant leur besoin d'autonomie et d'indépendance. Nous entreprendrons aussi de leur faire confiance.

Nous nous impliquons dans la réalisation de l'ensemble des actions proposées, cela nous permettra de renforcer le lien de confiance et favorisera les rapprochements.

Nous serons attentifs aux changements d'humeur, aux contradictions et au sentiment de mal-être que peuvent ressentir certains adolescents (complexes, acné, etc.) afin que cela ne se transforme pas en effets de groupe néfastes (moqueries, harcèlement, bizutage, etc.).

Nous serons également attentifs aux couples qui se forment ainsi qu'aux éventuels chagrins amoureux et/ou rivalités.

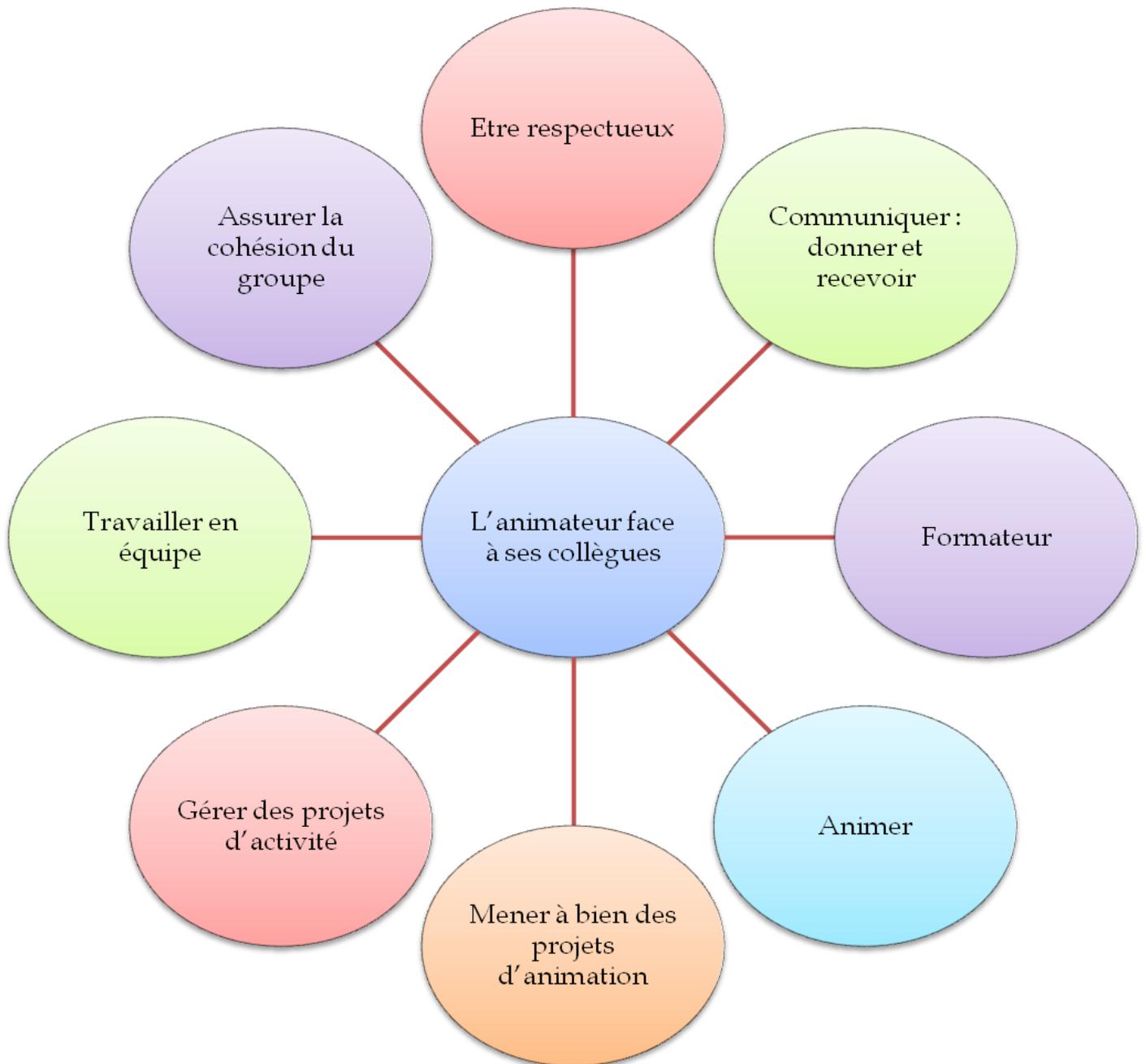
Enfin, nous porterons aussi une attention particulière à leur bonne hygiène de vie (alimentation, sommeil, hygiène corporelle).

Si nous constatez des signes inquiétants comme des modifications alimentaires, des conduites à risques, de l'isolement ou une rupture de communication, nous partagerons votre inquiétude en toute franchise avec eux et solliciterons de l'aide si nécessaire (parents, amies...).

De plus l'animateur doit être garant de la sécurité physique et morale des jeunes à tout moment et en toute circonstance.

Il doit également veiller à respecter et à faire respecter l'art. 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui dit : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

# Les rôles de l'animateur au sein de l'équipe



# Les stagiaires BAFA

Le directeur du club ados peut accueillir un stagiaire BAFA ayant formulé une demande auprès de la mairie organisatrice. Le cadre du stage, loin d'être figé, s'adaptera aux attentes du stagiaire en fonction de ses expériences précédentes.

Afin de permettre au futur animateur d'évoluer tout au long du stage, différents temps de concertation lui seront proposés :

Dialogues quotidiens sur le fonctionnement, l'équipe, la réglementation  
Bilans hebdomadaires sur son attitude, ses actions et objectifs.

Dans tous les cas la formation se déroulera en trois temps :

Une phase d'observation, au cours de laquelle le stagiaire va prendre ses marques et faire connaissance avec les jeunes, l'équipe d'animation et le fonctionnement.

Une phase d'intégration au cours de laquelle il devra s'impliquer pleinement dans les activités et le fonctionnement quotidien.

Une phase « d'animation » au cours de laquelle il devra faire ressortir ses qualités d'animation. Il doit alors être capable de prendre en main des activités avec ce que cela comporte de préparation de matériel et des locaux, maîtrise des risques, adaptation à l'âge du public, etc.

L'évaluation des aptitudes des stagiaires ne devra en aucun cas être arbitraire, mais bien faire l'objet d'une analyse pertinente. Pour cela, le directeur pourra se baser sur une grille d'évaluation reprenant tous les points qui lui paraissent essentiels. Celle-ci sera portée à la connaissance du stagiaire dès le début de son stage.

# Echéancier du travail d'équipe

Au cours de l'année scolaire l'équipe d'animation du club ados a la possibilité de travailler ensemble chaque semaine en évoquant des thématiques différentes.

## **Réunion de projet :**

Cette réunion permet à l'équipe d'animation d'élaborer les grandes lignes du projet pédagogique de l'année à venir après une présentation du projet éducatif local.

## **Réalisation du programme d'animation :**

A l'occasion des actions organisées avec les jeunes, nous prenons note de leurs attentes et de leurs envies. L'équipe d'animation est chargée de sonder les jeunes sur ce qu'ils aimeraient faire ou sur ce qui leur plairait. Les projets d'animation ainsi que les projets d'activités sont ébauchés avec eux. Lors de temps informels et par le biais des moyens de communication moderne, les jeunes sont invités à s'exprimer et à nous faire part de leurs souhaits et de leur motivation.

## **Réunions de bilan :**

Les réunions de bilan se font à la suite de chaque action menée et à la fin de la période des vacances. Cela permet à l'équipe d'évaluer la réussite de chaque activité menée ou projet. Ces réunions permettent également de préparer le bilan qui sera présenté au responsable du service et à la DGS.

## **Réunion de fonctionnement :**

En fonction des besoins et suivant les événements rencontrés par l'équipe d'animation, des réunions de régulation pourront être organisées par le Directeur de centre, le responsable de service et la DGS. Ces réunions auront pour but de régler des conflits ou problèmes précis rencontrés lors d'occasions exceptionnelles.

# Réglementation

## Conditions :

Existence d'un Projet éducatif local.

Existence d'un Projet pédagogique.

## Déclaration :

Déclaration 2 mois avant le début de l'accueil de loisirs, par télé déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

Déclaration du directeur et du personnel encadrant 8 jours avant le début, par télé déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

## Encadrement :

1 animateur pour 12 jeunes en ALSH.

Taux maximum : 50% diplômés, 30% stagiaires, 20% non diplômés.

## Sécurité :

S'assurer du bon fonctionnement du système d'alarme et des extincteurs

Test incendie.

Vérifier l'accessibilité et ouverture des issues de secours.

Registre de sécurité.

Présence de plans d'évacuation du bâtiment

## Documents obligatoires :

Récépissé de déclaration de l'accueil de loisirs.

Registre de sécurité.

Liste des jeunes présents au Club ados.

Fiches sanitaires des enfants.

Registre d'infirmerie.

Police d'assurance.

Projet éducatif, Projet Pédagogique, planning des activités de la journée.

Registre du personnel.

Dossiers du personnel (diplômes, certificats médicaux ...).

### **Affichage obligatoire :**

Près du poste téléphonique, les numéros de téléphone en cas d'urgence (SDJES, ASE, pompiers, Mairie, SAMU, « Enfance maltraitée », ...).

Consignes en cas d'incendie.

Menus.

Interdiction de fumer.

### **Lors des sorties :**

Trousse de secours.

Liste nominative des jeunes composant le groupe.

Numéros de téléphones des parents et des personnes à joindre en cas d'urgence.

### **Transports ou déplacement :**

Désignation d'un chef de convoi.

Liste nominative des membres du groupe.

Présence d'un animateur à chaque issue de secours et à l'arrière.

Vérification de l'état du véhicule (portes, pneumatiques ...).

Transport d'enfants » apposé à l'arrière.

Respect par le chauffeur du code de la route (ceinture...).

Toutes les personnes doivent être transportées assises.

Présence de systèmes de retenue homologués.

### **Piscines :**

1 adulte pour 8 jeunes.

Obligation de se faire connaître auprès du maître-nageur en précisant la taille du groupe et le taux d'encadrement.

Transmission d'infos concernant les PAI au maître-nageur.

Surveillant de baignade obligatoire en plan d'eau ou à la mer.

### **Vélo :**

2 adultes pour groupe de 10 jeunes maximums. 1 adulte devant le groupe et un derrière. Chaque groupe doit être espacé de 50 mètres. Casque obligatoire pour tous.

### Les repas :

Respect de la chaîne du froid.

Pour les livraisons en liaison froide vérification de la température à l'arrivée.

Prise de température au moment de la consommation : froid et chaud.

Conservation en chambre froide d'un repas témoin pendant 5 jours courants après consommation.

En pique-nique, prévoir glacières, blocs réfrigérants, thermomètre...

### Accidents :

Appeler les secours si nécessaire et même en cas de doute (SAMU 15 ou 112)

Informers les parents

Prévenir l'organisateur

Une déclaration d'accident pour l'assurance dûment remplie devra être remise à l'organisateur dans les 24 heures.

### Accidents Graves :

Mêmes dispositions qu'au paragraphe précédent, avec en plus :

Déclaration immédiate auprès de la gendarmerie et du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

Déclaration écrite à faire auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports dans les 48 heures.

# Tableau d'évaluation

Ce tableau sera à remplir en amont et en aval pour un suivi optimum des actions mises en place sur le club ados.

	OBJECTIFS	EFFECTIF	BILAN	OBSERVATIONS
Participants				
Retour des participants				
Retour de l'équipe d'animation				
Les différents objectifs visés pour cette action				
Action à développer				

# Conclusion

Le Club ados est nécessaire et utile dans notre commune. Il apporte une réponse dans la prise en compte de notre jeunesse, cadre et favorise l'épanouissement personnel tous en assurant la sécurité physique et affective de chacun.

Grâce aux projets mis en place, les adolescents ne se sentent pas délaissés et perdus en entrant au collège puis au lycée. Ils ont un accueil ponctuel personnalisé et adapté à leurs besoins, à leurs envies. Les jeunes sont acteurs de leur Club puisqu'ils participent à l'élaboration des projets d'animations et d'activités. Le fait de leur donner cette responsabilité renforce leur confiance et leur estime de soi. Ils sont amenés à grandir et à devenir autonomes et responsables.

Le Club ados est aussi un acteur de socialisation. Les jeunes qui le fréquentent rencontrent d'autres pairs, et élargissent ainsi leur réseau relationnel. De plus, la notion de groupe se développe de même que les valeurs de solidarité, de tolérance, de respect. Des liens se créent entre les adolescents d'âges et de niveaux différents. Ces jeunes qui n'ont peut-être pas créé de liens sur le temps scolaire, peuvent faire connaissance entre eux. Ces relations humaines sont privilégiées car les jeunes se retrouvent pour partager des moments ludiques, sportifs, etc. Ils apprennent la vie en collectivité lors des séjours de vacances où au cours de tous les moments du quotidien sont partagés en groupe.

Des activités autres que divertissantes sont également proposées aux jeunes. En effet il leur est possible de suivre occasionnellement des formations et des stages. Ces expériences participent à leur développement et enrichissement personnel, et leur servira aussi dans leur vie d'adulte. Nous leur proposons aussi de s'investir dans des actions solidaires et de monter des projets humanitaires afin de s'épanouir tout en étant utiles à la société.

Afin de leur faire prendre conscience de la valeur du travail et de l'argent, les jeunes volontaires pour effectuer des petits travaux d'intérêt généraux (exemple : plantations avec les agents du service technique de la commune) sont par la suite récompensés de leurs efforts avec des réductions sur les sorties par exemple.

Il est important que notre Club ados continue à se développer pour répondre aux attentes des jeunes et de leur famille. Nous espérons pouvoir un jour ouvrir notre structure les mercredis puis peut être envisager un accueil après le collège ou le lycée. Cette possibilité est actuellement en pleine réflexion.

Il est primordial de donner aux jeunes la possibilité de se réaliser car ils sont d'aujourd'hui les citoyens de demain, et nous avons un rôle à jouer pour les guider et les accompagner.